



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



LETTRE D'INFORMATION N°5 - AOÛT 2026



LE CONTOURNEMENT DE LA CAPELLE, FROIDESTRÉES ET LA FLAMENGRIE

Bilan de la concertation : un dialogue constructif pour le contournement

Le bilan de la concertation, publié en juin 2025, a mis en évidence une forte mobilisation du territoire autour de trois principaux thèmes :

- **Le cadre de vie et les nuisances** : les riverains de la RN2 ont exprimé une forte attente de réduction du bruit et de la pollution liés au trafic incessant de poids lourds. À l'inverse, les futurs riverains des quatre fuseaux proposés s'inquiétaient de l'impact sonore et visuel de la nouvelle infrastructure.
- **Préserver l'agriculture et le centre-ville** : l'enjeu principal est d'éviter la fragmentation des terres agricoles, des haies et des espaces naturels. Si les commerçants de La Capelle sont peu dépendants du transit actuel, l'impact du futur tracé sur l'attractivité du centre-ville reste un point de vigilance.
- **Mobilités et sécurité** : le projet vise à sécuriser les déplacements locaux et à désenclaver la Thiérache. Un souhait a été exprimé que les flux est-ouest (D1043 et D1029) soient aussi traités.

Le public a pu comparer quatre fuseaux de passage, mais aucun ne faisait l'unanimité en l'état du fait de leurs impacts respectifs (proximité des habitations, accès aux entreprises, zones humides). Les échanges ont permis d'identifier des préférences pour certaines sections et des propositions d'évolution pour mieux respecter les spécificités locales.

En phase avec les recommandations du garant de la concertation, la DREAL Hauts-de-France a donc **prolongé l'analyse des contributions** en 2025 en concertation étroite avec les élus locaux et les représentants de la profession agricole.

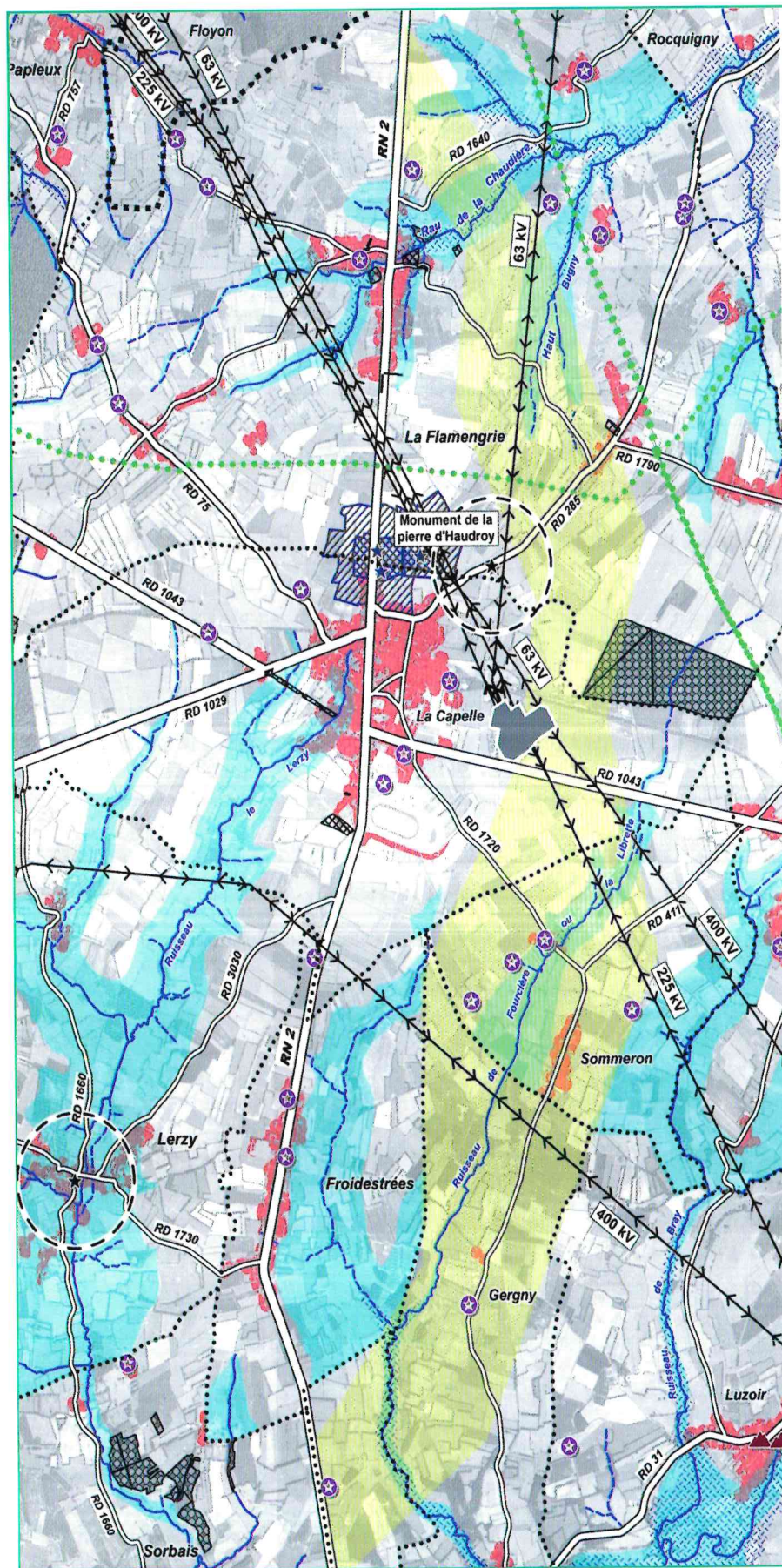
Le « fuseau E » : études de terrain et concertation

L'État a approfondi ses analyses pour définir une zone de passage optimisée, baptisée **fuseau E**, fruit de la proposition par les représentants de la profession agricole d'un tracé globalement inscrit dans la combinaison de deux fuseaux (B et C) pour se situer intégralement à l'est des trois communes concernées. Le maître d'ouvrage a fait le choix volontaire de maintenir **un fuseau large** afin d'appliquer au mieux la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » au sein d'un territoire aux nombreux enjeux identifiés (exploitations agricoles, habitations, AOP Maroilles, environnement, zones humides, topographie...).

A partir de fin 2026, la DREAL lance une **phase d'études approfondies** au sein du fuseau E. Jusqu'en 2027, des diagnostics environnementaux et agricoles, incluant une année complète d'observation de la biodiversité, permettront de dessiner deux ou trois variantes de tracé. Pour identifier celui de moindre impact, une analyse multicritères sera conduite intégrant notamment : la biodiversité (faune/flore), le cadre de vie des riverains (proximité des habitations) et les activités agricoles.

Menée en **concertation continue avec le territoire**, cette démarche globale vise à déterminer le meilleur tracé en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

LE FUSEAU E ET SES ENJEUX



- Fuseau Est
- Lersy** Nom de commune
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau routier
- Zone d'habitation
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Site I.C.P.E. (installation classée pour la protection de l'environnement)
- Poste de transformation
- ←→ Ligne électrique (aérienne)
- Canalisations de gaz
- Monument inscrit
- Périmètre de protection rapprochée de captage
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent (et / ou corridors valléens multitrames)
- Captage A.E.P. (alimentation en eau potable)
- Périmètre de protection rapprochée de captage
- Périmètre de protection éloignée de captage
- Zonage du P.P.R.I. (plan de prévention des risques d'inondation)
- Zones à dominante humide

Calendrier à venir

- 2027 : études approfondies du fuseau E
- 2028 : concertation publique sur les variantes de tracé

Zoom sur le monde agricole

Pour répondre aux inquiétudes sur la consommation des terres agricoles, l'État s'engage à réaliser un diagnostic individuel par exploitation afin de mesurer les impacts réels. En complément, une convention avec la SAFER facilitera l'acquisition de terres agricoles en compensation du foncier prélevé.

